



## SYNDICAT DES RIVIERES DES TERRITOIRES DE CHALARONNE

### COMPTE RENDU

### COMITE SYNDICAL DU 10 JUIN 2015

A la Salle des Fêtes de Montceaux à 20 h 30

L'an deux mille quinze, le 10 juin, le Comité syndical réuni à Montceaux, après convocation légale en date du 03 juin 2015, sous la présidence de Madame Sandrine MÉRAND, Présidente.

**Etaient présents :** Noël TEPPE, Christian ODDON, Jean-Marc DUBOST, Michel GADIOLET, Annelise MONCEAU, Guy MONTRADE, Lucette LEVERT, Georges-Laurent HYVERNAT, Jean-Michel LUX, Dominique VIOT, Guy MARQUETOUX, Daniel MICHEL, Anne-Marie BOUCHY, Gilles DUBOST, Jacqueline CUTIVET, Eliane ROGNARD, Jean-Pierre CHAMPION, Michel BOISSON, Romain COTTEY, Bernard JARAVEL, Patrick BOURGEOIS, Edouard BREVET, Sandrine MÉRAND, Pierrick VERNAY, Serge ROUSSET, Pierre PETIOT, Maurice VOISIN, Frédéric ORGERET, Carmen MENA, Bernard GUILLEMAUD.

**Etaient également présents :** Yves CLAYETTE, Laure LANTELME, Philippe MOLLARD, Jacques VERT, Michel AUBRUN, Marie Monique THIVOLLE, Michel POMEL, Yannick BOISSIEUX (animateur du syndicat), Antonin TOULAN (chargé de mission), Jérémy CHEVALIER (technicien de rivière), Véronique GELIN (secrétaire, comptable), Clémentine PERIAL (stagiaire), Vincent MOCELLIN (stagiaire).

**Etaient excusés :** Karyl THEVENIN, Pascale LESCUYER, Martial TRINQUE, Roger RIBOLLET, Marc TATON, Jacky NOUET, Nathalie DECHAVANNE, Rémi GUILLOT, Dominique ALGA, Serge VARVIER, Muriel LUGA GIRAUD, Rodolphe POMEREL, Isabelle DUBOIS.

Monsieur Noël TEPPE est nommé secrétaire de séance.

Madame Sandrine MÉRAND fait procéder à l'appel des membres. Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre la séance. Elle remercie les membres de leur présence et laisse la parole à Monsieur Jean-Claude DESCHIZEAUX, maire de Montceaux afin qu'il présente sa commune. Il en profite pour remercier la Présidente et son équipe pour le travail accompli.

**Début de la réunion : 20 h 35**

## **1 – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER COMITÉ SYNDICAL**

---

Le compte rendu du Comité Syndical du 11 février 2015 a été joint à la convocation du comité syndical du 10 juin 2015. Celui-ci doit être soumis à l'approbation du comité.

Madame MÉRAND demande à l'assemblée ses remarques concernant le dernier compte rendu.

Aucune observation n'étant faite, le compte rendu du comité syndical du 11 février 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **2 – ETUDE BILAN HYDRAULIQUE ET SEDIMENTAIRE DU CANAL DES ECHUDES**

---

Sandrine MERAND rappelle que depuis le 22 janvier dernier, le syndicat accueille Clémentine Péral, étudiante à l'école supérieure de Biologie – Biochimie – Biotechnologies, pour la réalisation de l'étude bilan du canal des Echudes, dans le cadre d'un stage de 6 mois. Cette étude s'intègre dans l'ensemble des études prévues pour la réalisation du bilan du contrat de rivière.

Un premier point sur l'avancement de l'étude a été réalisé le 21 mai dernier dans le cadre du groupe de travail Bilan et Stratégie, en présence des communes concernées.

La Présidente laisse la parole à Clémentine afin de présenter les principaux éléments de son travail.

Clémentine présente en quelques mots le contexte et les objectifs de l'étude :

Elle rappelle que le canal des Echudes est une dérivation de la Chalaronne mise en place par l'Homme au XVème siècle. Ce canal est présent sur trois communes voisines : Saint-Etienne-sur-Chalaronne, Saint-Didier-sur-Chalaronne et Thoissey.

Il présente des dysfonctionnements hydrologiques et sédimentaires. Cela se caractérise par des irrégularités importantes de son niveau d'eau et un colmatage prononcé du fond du lit sur de nombreux secteurs. L'objectif de l'étude bilan du fonctionnement du canal des Echudes est d'améliorer l'hydrologie du canal en atténuant les variations de niveau d'eau, améliorer la géomorphologie en assurant le transit des sédiments mais également identifier les usages et les usagers du canal puis définir les propositions de gestion à mettre en place pour améliorer son fonctionnement.

Cette étude est financée à 50 % par l'Agence de l'Eau, 30 % par le SRTC et 20 % par le Conseil Départemental de l'Ain. Pour réaliser cette étude, une méthodologie précise a été mise en place.

Elle comprend : des mesures sur le terrain (recensement et description de l'état des empellements et des ouvrages de prélèvement d'eau ; mesures de débits ; mesure de la sédimentation ; réalisation de levés topographiques), des recherches documentaires (droits d'eau historiques et actuels) ainsi que la rencontre avec les usagers du canal.

Concernant le fonctionnement hydrologique du canal, les premiers résultats montrent qu'il a évolué aussi bien au niveau de son tracé que de son alimentation en eau. En effet, plusieurs biefs qui alimentaient en eau le canal ont été rebouchés par l'Homme au XIXème siècle. Concernant les empellements destinés à l'irrigation des prés, la prospection sur le terrain a permis de montrer que 50 % d'entre eux laissent s'échapper une partie de l'eau qui retourne à la Chalaronne. Parmi ces empellements, 47 % sont ouverts, 37 % sont cassés ou fissurés, 11 % n'ont plus de vanne et 5 % sont positionnés trop bas par rapport au niveau d'eau du canal.

Le dysfonctionnement hydrologique du canal s'explique également par de nombreux prélèvements d'eau destinés à l'alimentation de plan d'eau. En effet, aujourd'hui, 14 plans d'eau sont alimentés par le canal. Parmi ces 14 plans d'eau, 8 d'entre eux sont supérieurs à 0.1 hectares et relèvent donc d'une procédure réglementaire au titre de la loi sur l'eau. La majorité des propriétaires (5/8) de ces plans d'eau n'ont pas fait de demande de création. De plus, la majorité des propriétaires (12/14) n'ont pas monté de dossier de demande d'autorisation pour alimenter leur plan d'eau avec le canal.

Globalement la création et l'alimentation de la majorité des plans d'eau ne respectent pas la loi sur l'eau.

Suite à ces résultats, diverses actions de gestion ont été proposées lors du comité de pilotage du 21 mai 2015. Elles sont classées ci-dessous par ordre de priorité :

- 1) La réalisation de travaux d'aménagement des empellements qui présentent des fuites,
- 2) La mise en place de capteurs de pression pour analyser les variations de hauteurs d'eau,
- 3) La régulation de l'entrée d'eau du canal au niveau du barrage de Tallard (débit estival et hivernal),
- 4) La mise en place d'une charte de prélèvement d'eau du canal,
- 5) La réécriture des règlements d'eau,
- 6) La communication et la sensibilisation des usagers.

Concernant les perspectives de travail, les mois de juin et juillet devraient permettre de terminer les mesures de terrain (débits), traiter les données du bureau d'études Hydro-Topo, d'analyser l'influence des débits de la Saône sur l'écoulement de la Chalaronne et enfin de passer à la phase de rédaction du rapport de stage et des fiches actions.

Monsieur Bourgeois demande qui intervient sur l'entrée d'eau au niveau de Tallard. Yannick précise que la régulation se fait automatiquement. Des niveaux ont été programmés et les vannes fonctionnent selon ces niveaux. Il précise qu'il faut laisser faire le temps pour déterminer les niveaux nécessaires en périodes estivale et hivernale.

Monsieur Bourgeois précise que les dysfonctionnements ont surtout lieu lors des weekends. Sandrine Mérand pense que l'étude pourra donner plus d'informations sur ces dysfonctionnements.

Sachant que seulement 3 plans d'eau sont conformes à la loi, Madame Thivolle demande si les autorisations vont être demandées aux autres propriétaires. Sandrine Mérand rappelle que ce travail est du ressort de la Direction Départementale des Territoires de l'Ain, le syndicat ne pouvant intervenir qu'en tant que facilitateur ou médiateur.

### **3 – POINT SUR LA REALISATION DU BILAN DES TRAVAUX DE RESTAURATION DES FOSSES DE LA DOMBES 2010-2014**

---

Sandrine Mérand rappelle qu'entre 2010 et 2014, un important programme de restauration des fossés collectifs a été réalisé dans la Dombes. Ce programme étant à présent terminé, il est nécessaire de réaliser un bilan des travaux réalisés et de réfléchir à de nouvelles modalités d'intervention.

Pour ce faire, le syndicat a recruté Vincent Mocellin, étudiant en master 2 Bioévaluation des Ecosystèmes et Expertise de la Biodiversité à l'Université Lyon 1, pour la réalisation de cette étude dans le cadre d'un stage de 6 mois débuté le 16 février dernier.

Le groupe de travail Agriculture et Territoires, réuni le 10 avril dernier, assure le suivi de ce stage. Il se réunira en juillet afin de discuter du travail effectué. La Présidente laisse la parole à Vincent afin qu'il présente l'état d'avancement de son stage.

Les objectifs de l'étude bilan sont les suivants :

- Réaliser le bilan technique et financier du programme de restauration 2010-2014,
- Confronter les résultats obtenus aux objectifs initiaux associés au programme,
- Identifier les enjeux et les objectifs recherchés pour le nouveau programme,
- Identifier les indicateurs de suivi-évaluation,
- Définir les travaux à mettre en œuvre dans le cadre d'une nouvelle stratégie de gestion.

La phase initiale de bilan technique et financier du programme a nécessité une synthèse de données et un bilan cartographique de la zone d'étude. Cette analyse a notamment été réalisée de manière plus détaillée par tranches de travaux pour le volet financier. De même, la réalisation technique de ce programme de travaux a été synthétisée à différentes échelles (Dombes, communes et bassins versants).

Afin de diagnostiquer l'évolution naturelle des fossés d'intérêt collectif (évolution de la végétation, du profil du fossé...), une première phase a consisté en une importante campagne de terrain. Cette dernière a permis un échantillonnage d'au moins 25% du linéaire de fossés d'intérêt collectif pour certains bassins versants (notamment ceux connus comme potentiellement problématiques). Ainsi plus de 25 km de fossés ont été parcourus à travers la Dombes. Cette campagne de terrain a permis le recueil de nombreuses données (mesures sur les fossés et données photographiques) afin de caractériser l'état naturel des fossés en 2015.

La phase bilan de l'étude passe également par une étape de perception du programme de restauration 2010-2014 par les acteurs du territoire. Pour ce faire, 12 réunions communales sont envisagées afin de réunir l'ensemble des personnes ressources concernées par la thématique. Afin de mener à bien ces réunions, un important travail cartographique spécifique à chaque commune a été réalisé. De plus, un bref questionnaire à destination des acteurs du territoire a été élaboré afin que le syndicat mène une étude sociologique à l'échelle de la Dombes.

Les perspectives d'un éventuel nouveau programme commence par l'identification des enjeux et des objectifs associés à ce dernier. Sur la base des travaux menés pour cette étude, les enjeux à retenir ont été définis. Ces derniers ont notamment été validés par les membres du groupe Agriculture et Territoires réunis le 10 avril 2015. Ainsi, deux enjeux principaux ont été ciblés : la qualité de l'eau et le fonctionnement des bassins versants. Sont notamment associés au premier enjeu cité les objectifs de limitation du transfert des produits phytosanitaires et de limitation du transfert des fines. Pour l'enjeu fonctionnement des bassins versants, il ressort trois objectifs prioritaires, à savoir : la capacité du réseau de fossés à assurer l'alimentation en eau des étangs, l'assainissement des terres agricoles et le soutien du débit des rivières. Enfin l'enjeu secondaire de biodiversité a été validé avec pour objectif de favoriser une biodiversité spécifique aux zones humides et nécessaire à la dépollution biologique.

La poursuite de l'étude bilan et du stage va en premier lieu s'atteler à poursuivre le diagnostic de l'évolution naturelle des fossés qui nécessite des phases d'analyse complémentaires. C'est en ce sens que la deuxième étape du diagnostic se consacre à comparer l'état initial des fossés et leurs états actuels, déterminés à partir des données issues de l'échantillonnage 2015. Ce travail est en cours et apportera ses premiers résultats prochainement.

Le travail initié sur la perception du programme par les acteurs se prolongera également. La rencontre avec les personnes ressources via les réunions communales ainsi que l'enquête menée à l'échelle dombiste débute très prochainement (le 11 juin). L'ensemble de ce travail s'accompagnera d'une phase d'analyse et de restitution des résultats.

L'appréciation à dire d'expert pour la qualité de l'eau, l'étude sociologique et l'analyse de l'évolution naturelle des fossés post-programme va nous permettre de confronter les résultats obtenus aux objectifs initiaux associés au programme. Cela nous donnera alors l'occasion de dégager les points forts et les points faibles des travaux de restauration menés de 2010 à 2014 par le syndicat.

De ces différentes études et plus particulièrement du diagnostic de l'état naturel des fossés pourront être définis les contours de l'éventuel nouveau programme notamment par la définition de nouvelles modalités d'intervention.

Pour continuer à dessiner ce futur programme, les indicateurs de suivi-évaluation des différents objectifs restent à identifier. Ces derniers doivent nous permettre de mesurer la réponse aux objectifs définis à la mise en œuvre du programme de gestion. L'idée est ici d'approfondir la bibliographie afin de trouver les indicateurs les plus adaptés possibles (compromis entre efficacité, commodité et coût), voire de consulter des spécialistes du sujet.

Il sera également poursuivi le travail bibliographique déjà engagé sur le thème des petites zones humides artificielles. En effet, la mise en place de ces petits aménagements, en lien étroit avec le réseau de fossés, est une mesure de gestion favorisée dans la perspective d'un nouveau programme.

C'est à partir de l'ensemble de ces étapes que le programme de gestion pourra être précisément défini et testé concrètement sur un ou deux bassins versants tests. Cette phase test aboutira à la conception de différentes fiches technico-économiques qui seront évaluées financièrement et planifiées dans le temps.

## **4 – OUVERTURE D'UN POSTE POUR UNE DUREE DE 5 MOIS**

---

Sandrine MERAND rappelle qu'Alice sera absente pendant plusieurs mois, et qu'une réorganisation des différentes missions confiées à l'équipe technique est en cours de réalisation, afin de poursuivre la dynamique engagée depuis de nombreuses années.

Le stage de Clémentine se terminant le 22 juillet prochain et celui de Vincent le 14 août, le bureau propose de faire confiance à l'équipe en place pour réaliser les différentes actions prévues. L'intérim de direction serait assuré par Yannick tandis que Clémentine et Vincent viendraient renforcer temporairement l'équipe technique.

A l'issue de son stage, Clémentine poursuivrait la réalisation de l'étude bilan du canal des Echudes, travaillerait sur l'étude bilan géomorphologique et réaliserait des actions de communication. La Présidente propose que Clémentine soit embauchée en CDD sur le poste d'Alice, le temps de son absence. Aucune délibération n'est nécessaire pour créer un nouveau poste puisque c'est dans le cadre d'un remplacement de congé maladie.

Sandrine précise que pour Vincent, l'étude bilan du programme fossés nécessitant beaucoup de temps, celle-ci ne sera pas terminée en août prochain. Pour mener à bien celle-ci et débiter rapidement les premiers travaux, la Présidente propose d'embaucher Vincent à l'issue de son stage dans le cadre d'un CDD pour une durée de 5 mois, du 17 août au 15 janvier 2016. Il travaillera également sur l'évolution de la disparition des zones humides, étude prévue au bilan du contrat de rivière.

Cette décision serait accompagnée d'une décision budgétaire modificative de révisions de crédits.

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3-1<sup>o</sup>,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison du surcroît de travail conséquent lié à la poursuite de l'étude bilan et perspectives du programme de restauration des fossés de la Dombes et à la réorganisation temporaire de l'équipe technique;

Après avoir débattu et délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de créer un emploi occasionnel d'ingénieur non permanent à compter du 17/08/2015 à temps complet pour une durée de 5 mois,

PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures hebdomadaires.

DECIDE que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des ingénieurs,

ADOPTE le tableau des emplois figurant en annexe,

HABILITE la Présidente à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

## **5 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1**

---

Sandrine Mérand rappelle que des crédits supplémentaires doivent être inscrits pour permettre de provisionner les comptes pour le CDD qui vient d'être créé et pour le remplacement d'Alice pendant son congé maladie. Ils seront équilibrés en recette par l'assurance du personnel.

VU l'article L 1612-11 du C.G.C.T.

VU la délibération n° 15.15 du 11 février 2015 adoptant le budget primitif du Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne,

CONSIDERANT que compte tenu du prolongement du contrat d'un ingénieur pour une durée de 5 mois, il convient d'inscrire au budget de fonctionnement 2015 les crédits nécessaires au chapitre 012 (charges de personnel) pour la fin de l'année 2015,

CONSIDERANT les recettes supplémentaires provenant de l'assurance du personnel pour le congé maladie d'un agent titulaire,

CONSIDERANT les révisions de crédits qu'il en résulte, tels que définies dans le tableau ci-dessous ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

APPROUVE, à l'unanimité, la décision modificative n° 1 selon le tableau ci-dessous :

DBM : Révision de Crédits

	Montant budgétisé	Décision modificative	Montant après modification
<b>• Total Chapitre 012 : Charges de personnel</b>	<b>230 750 €</b>	<b>18 520 €</b>	<b>249 270 €</b>
Compte 6332 : Cotisation au FNAL	120 €	20 €	140 €
Compte 6336 : Cotisation CNG, CG de la FPT	2 550 €	400 €	2 950 €
Compte 6338 : Autres impôts et taxes	360 €	40 €	400 €
Compte 64131 : Rémunération	31 500 €	+ 13 510 €	45 010 €
Compte 64138 : Autres indemnités	2 800 €	650 €	3 450 €
Compte 6451 : Cotisations à l'URSSAF	27 430 €	1 600 €	29 030 €
Compte 6453 : Cotisation caisse retraite	27 700 €	1 500 €	29 200 €
Compte 6454 : Cotisations Assedic	2 200 €	800 €	3 000 €
Recette :			
<b>• Total Chapitre 013 : Atténuation de charges</b>	<b>0 €</b>	<b>18 520 €</b>	<b>18 520 €</b>
Compte 6419 : Remboursement sur rémunération personnel	0 €	18 520 €	18 520 €

## 6 – POINT SUR LES DIFFERENTES DELEGATIONS

Sandrine Mérand précise qu'il a été distribué en début de séance une liste des décisions prises par elle-même et le bureau exécutif depuis le dernier comité syndical à savoir :

### DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL SYNDICAL AU BUREAU EXECUTIF

DELIBERATIONS DES BUREAUX EXECUTIFS DU 08/04/2015 ET DU 20/05/2015 :

Avis sur le SDAGE

Convention avec le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique pour établir le diagnostic de la Mâtre pour un montant de 3 300€

Convention avec les Communes de St Etienne et St Didier sur Chalaronne pour des Interventions sur le Barrage de Tallard avec un taux horaire d'intervention de 30 euros pour du petit matériel (type tronçonneuse...) et de 50 euros pour du gros matériel (type tracteur...)

Règlement du Litige sur l'Opération Vanans – Annule et Remplace La Délibération n°14.32 du 15 Octobre 2014 et qui prévoit le remboursement total de tous les propriétaires

Acquisition de petit matériel (GPS, waders, appareil photo, sacoche et carte mémoire) : Devis signé avec Décathlon pour un montant de 263.95 € TTC et avec Rue du Commerce pour un montant de 300.91€ TTC

Entretien et réparation matériel roulant : Devis signé avec l'entreprise RENAULT CHATILLON pour un montant de 1 514.57 € TTC

Acquisition de 22 plans format A0 (étude bilan fossés): Devis signé avec DG Promo pour un montant de 289.00 € TTC

Hydrocurage sur le site du moulin des Payes : Devis signé avec l'entreprise GAUTHIER pour un montant de 1 560.00 € TTC

Abattage débitage et évacuation d'un arbre à Villars les Dombes : Devis signé avec Val Horizon pour un montant de 1 210.00 € TTC

Invasives Tranche 4 : Signature d'un contrat avec l'association Val Horizon pour un montant de 21 215.22 € TTC

Topographie sur les Echudes : Devis signé avec le bureau d'études HYDROTOPO pour un montant de 4 560€ TTC

Etude diagnostic d'exploitations Agricoles : Marché signé avec SCE pour un montant total de 49 860€ TTC - Dossier de demande de subvention FEADER déposé pour ces diagnostics

Formation certiphyto conseil (Yannick): Devis signé avec le CFPH d'Ecully pour un montant de 448.57€ TTC

Topographie sur les Charmes : Devis signé avec le bureau d'études HYDROTOPO pour un montant de 4 932€ TTC

Inauguration Crozet : Devis signés pour un montant total de dépenses de 681.22€ TTC comprenant les cartes d'invitation, la location de la sono et le buffet

Opération sous mandat pour les travaux des berges de l'Abbé Gay à St Etienne s/Chalaronne : Devis signé avec l'entreprise TChassagne pour un montant de 4 941.60€ TTC

Opération sous mandat passerelle de Montceaux : Devis signé avec l'entreprise Métallerie Concept pour un montant de 5 496.00€

Piège à embâcles sur Genouilleux : Devis signé avec RJS pour un montant de 370.16€ TTC

## **7 –QUESTIONS DIVERSES**

---

La Présidente présente en quelques mots les différents avis émis par le SRTC concernant le SDAGE et le PGRI.

### **Le SDAGE :**

- Avis émis le 16/04/2015,
- Projet de SDAGE plus concret que le précédent, avec une mise en place prévue en 2016 pour une durée de 5 ans
- Remarques sur les orientations fondamentales :
  - Syndicats mixte absents sur l'une des cartes,
  - Principe Eviter-Réduire-Compenser, seuils à préciser,
- Remarques sur le Programme de mesures :
  - Altération de la continuité : Seule la Calonne est identifiée,
  - Atteinte « Bon Etat » : Problème d'adaptabilité des critères,

Quelques questions se posent : quels financements possibles sur des cours d'eau non identifiés dans le SDAGE, sachant que seule la Calonne est mentionnée dans le programme de mesures ?

### **Le PGRI :**

- Avis SRTC envoyé le 09/06/2015
- Document de prévention des risques à grande échelle
- Une clé de lecture particulière pour les TRI (Territoire à Risque important d'inondation)
  - Le SRTC est peu concerné
- Un avis mettant en avant l'existence de la problématique inondation à l'échelle locale
- Quid des moyens affectés au PGRI ?

### **Point sur la Gemapi :**

Sandrine Merand rappelle que cette compétence devient obligatoire pour les communes et les EPCI (4 items du L211-7 du CE)

Aujourd'hui la loi Notre passe en deuxième lecture

- ➔ Report au 01/01/2018 de la mise en place de la GEMAPI en attente de validation...
- ➔ Seuil de fusion des intercommunalités en cours de définition.

Sandrine Mérand explique la volonté du syndicat à maintenir les discussions avec les EPCI. Le report de la date de la mise en place sera un temps supplémentaire pour s'organiser. Des réunions ont déjà été organisées avec la Communauté de Communes Chalaronne Centre et celle de Centre Dombes. Les prochaines réunions sont prévues à l'automne. Elle précise que la réflexion est maintenue avec les bassins orphelins.

### **Point sur les travaux :**

- Protection de berge Abbé Gay Hors contrat – opération sous convention de mandat avec la commune de Saint Etienne sur Chalaronne :
  - Travaux réalisés fin mars,
  - Montant : 5000 € TTC.
- Plantation de Haies – A 36
  - Travaux arrêtés mi-avril,
  - 69 200 € TTC,
  - Parcelles de Bouligneux et Sandrans à terminer à l'automne,
  - Entretien à prévoir cet été.

Il est précisé que le taux de reprise sur l'Abergement Clémenciat n'est pas très bon.
- Plantation de ripisylve – B1-1.1
  - Travaux terminés fin avril,
  - 25 200 € TTC,
  - Plantation ripisylve + 3 protections de berges en génie végétal (peignes).
- Lutte contre les plantes invasives – B1-1.1
  - Travaux démarrés début mai (2ème passage en cours),
  - 22 000 € TTC.
- Entretien de la ripisylve – B1-1.1
  - 2 interventions:
    - Abattage d'un gros Saule cassé à Saint Didier sur Chalaronne début février,
    - Abattage par démontage d'un gros Frêne déstabilisé à Villars les Dombes (1 210 € TTC) le 11/05/2015.
- Rehausse seuil moulin Crozet – B3-4
  - La rehausse a été installée sur le seuil le 3 juin dernier,
  - Reste la fixation des cales de réglages du niveau d'eau dans la prise d'eau de la rivière de contournement.

- Passerelle Montceaux - Hors contrat – convention de mandat
  - o Travaux réalisés fin avril,
  - o Montant : 4 580 € TTC.
  
- MAEC Chalaronne aval 2015 – Premiers chiffres de contractualisation
  - o 650 plaquettes de communication distribuées aux agriculteurs, aux partenaires et aux collectivités,
  - o 20 communes de l’aval du SRTC concernées par le projet,
  - o 200 exploitations agricoles concernées,
  - o 32 rencontres avec les agriculteurs concernés,
  - o 2 réunions publiques (St Didier et Guéreins).

Premiers éléments de bilan :

	MAEC Chalaronne aval 2015 <i>(chiffres provisoires de contractualisation au 09/06)</i>	MAET Chalaronne aval 2008
Nombre de contrats signés	19	7
Enveloppe financière attribuée	655 100 €	59 405 €
Enveloppe financière utilisées	305 591 €	32 378 €
Pourcentage d’utilisation	47 %	55 %

Présentation du bilan complet dans le cadre du groupe de travail agriculture et territoires le **3 juillet 2015 à 14h – Salle Montpensier à Châtillon sur Chalaronne**

Présentation du bilan lors du prochain comité syndical

L’ordre du jour étant épuisé, Sandrine Mérand lève la séance. Monsieur Deschizeaux invite les membres du comité syndical à prendre le verre de l’amitié.

La séance est levée à 21h45

La Présidente,  
Sandrine MÉRAND

